

Pluie-inondation et orages dans le Gard : déclaration des sinistres dans les 5 jours

Communication de la Préfecture du Gard suite à la vigilance ORANGE « crues » pour la Cèze aval et Vigilances JAUNE "orages" et "pluie-inondation" du 03/10/2021. Publié le 05/10/2021

Publié le 05 octobre 2021



Après les violents orages qui se sont abattus sur la région dimanche 3 octobre 2021, la Préfecture du Gard rappelle les consignes : **"si vous êtes sinistré(e) vous avez 5 jours à partir du 4 octobre pour contacter votre assurance afin d'effectuer une déclaration en précisant les dégâts éventuels."**

➤ **Retour sur l'épisode cévenol du 03 octobre 2021 :** www.gard.gouv.fr/Actualites/Vigilance-ORANGE-crues-pour-la-Ceze-aval-et-Vigilances-JAUNE-orages-et-pluie-inondation



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)